



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PIEGEURS DES PAYS DE L'ADOUR

Benoît SOULAT - Quartier Munein - 66, chemin du gave d'Oloron - 64 390 SAINT-GLADIE  
Tél : 06.08.62.04.86 - E-mail : association.piégeurs.des.pa@gmail.com

### DECLARATION D'ACTIVITE DE PIEGEAGE

*Cette déclaration est valable 3 ans à compter de sa date de signature par la Mairie.*

DECLARANT: Mme / M. Beauzet Cindy ..... N° D'AGREMENT: 64 4965 .....  
DOMICILE A : Castétis ..... CODE POSTAL : 64300 .....

#### QUALITE :

- Titulaire du droit de destruction en qualité de \* :

- Propriétaire \*
- Possesseur \*
- Fermier \*

- Piégeur agréé \*

#### DECLARE :

- Piéger \*
- Faire piéger \*

\* Cochez la case correspondante

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, en vertu des dispositions de l'Arrêté du 29 janvier 2007 modifié.

**ZONE DE PIEGEAGE** (communes, lieux-dits...) :

Castétis .....

**RESPONSABLE DES OPERATIONS** : (uniquement si le déclarant n'est pas le responsable)

Mme / M. : .....  
Domicilé à : .....

N° D'AGREMENT : .....  
Code postal : .....

Fait en deux exemplaires à : Castétis ..... le 25/03/2005

Signature du déclarant

Cachet de la Mairie et visa de Mme / M. le Maire



Un exemplaire pour affichage en Mairie  
Un exemplaire pour le déclarant

**NB** : cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I. de l'article L. 424-3 du Code de l'environnement.